



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2018

Excusée : Cathy SOUMILLE pouvoir à Christian LECERF
Absentes: Véronique CLUTIER, Marlène GOMEZ, Carole PARAT

Secrétaire de séance : Christine GRILLET

Approbation des comptes rendus du 12 juillet et du 9 novembre 2018

Les modifications que nous avons demandées ont été apportées, nous votons POUR.

1- Un seul point à l'ordre du jour la vente de la parcelle AK142 , dite maison Bellina.

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 novembre 2018, il a été voté l'accord pour mettre en vente dans des agences immobilières cette parcelle. Une offre d'achat à 85.000€ a été faite et le futur acquéreur souhaitant signer avant la fin de l'année, le conseil municipal a été réuni pour donner son accord à la vente

Nous demandons de préciser un certain nombre de points :

En avril 2009, la commune a acheté 122.000€ cette maison dans la perspective de réaliser un passage sécurisant la circulation des piétons. En 2012, **des travaux de maçonnerie** et réfection de la façade ont été réalisés **pour la somme de 83.486€**. (Parallèlement des travaux VRD notamment d'aménagement du parking d'en face étaient réalisés pour la somme de 129.285€).

Nous demandons si sur cette période, les élus ont réfléchi au devenir de la maison après les travaux et à l'utilisation qui pourrait être faite. La réponse des élus de la majorité est qu'il n'y a pas eu de projet. Pour nous, c'est là un des problèmes, on a réalisé un bout de travaux sur une maison sans réflexion globale.

Par délibération du 26 février 2013, la maison est mise en vente au prix de 170.000€. Une promesse d'achat a été faite en 2014 suivie d'une rétractation. D'après la majorité, il n'y a pas eu de contre proposition financière de la part de l'acquéreur qui s'est rétracté.

Le 11 mars 2015, le conseil municipal a voté une délibération ramenant le prix à un minimum de 130.000€

le 9 novembre 2018 une délibération a été votée autorisant la vente via une agence immobilière aucun prix n'a été donné lors de la délibération. Pour nous il était évident que c'est celui de 2015 qui devait s'appliquer, c'est la raison pour laquelle nous avons donné notre accord.

Nous demandons quel a été le prix indiqué aux agences. Pierre Yves Cuny répond **90.000 €** mais il nous dit qu'il n'a pas été besoin de passer par une agence, l'acquéreur ayant fait une offre spontanée.

Mr le maire nous précise que le service des Domaines a donné un accord de principe sur ce prix. Nous même avons contacté ce service ce même jour **car nous nous étonnions d'une baisse du prix d'estimation de 50 % en 5 ans et de 30 % en moins en 3 ans**. La réponse des Domaines a été que des biens restant longtemps à la vente se déprécient et que « dans la mesure où de la publicité avait été faite pour essayer de vendre ce bien, le prix proposé par l'acquéreur n'avait rien de choquant ».

Nous regrettons le temps perdu durant toutes ces années. Lors de l'acquisition, la question soit d'utiliser l'intérieur pour un service public soit de revendre immédiatement dès la fin des travaux

aurait du être travaillée. Pourquoi depuis 2013, aucune mesure énergique n'a été prise pour vendre ce bien ?.

Au final sur cette maison **la mairie aura dépensé 122.000€ d'achat+ 8000 frais d'agence et 83.486€ de travaux soit 213.486 € et récupéré seulement 85.000€ de vente.**

128.486€ ça fait cher la sécurisation d'un passage de 20 m².

Pour toutes ces raisons, nous votons CONTRE.

Après le vote nous demandons ce qu'est devenue la parcelle AK782 correspondant à l'escalier extérieur. Visiblement seuls quelques élus se rappellent qu'en février 2014, il avait fallu faire une délibération complémentaire à celle de janvier, cette parcelle ayant été oubliée dans la promesse de vente.

Après avoir vérifié l'exactitude de nos propos, le maire demande notre accord pour intégrer les 31 m² de la parcelle AK782 dans le projet de vente.

Nous acceptons, car même si nous avons émis de nombreuses réserves sur la vente, nous ne souhaitons pas aggraver la situation.

Nous demandons également que le produit de la vente soit affecté à des projets immobiliers correspondant à des besoins (vestiaires du foot, local chasse par exemple). Le maire indique que cette recette viendra compléter le Budget Général et certains élus semblent d'accord pour que ce soit sur de l'investissement.

Questions diverses

Biens appartenant à la commune

Nous demandons en tant qu'élus à avoir la liste des biens fonciers et immobiliers propriétés de la commune, le maire nous donne son accord.

Réunion des quartiers concernés par la déviation de la N102

Une réunion a été organisée pour les habitants impactés par l'arrivée de la déviation de la 102 en présence de la DREAL. Nous rappelons que les habitants ont posé un certain nombre de questions pratiques (bruit, circulation, ...) qui sont restées sans réponse et ont demandé une réunion pour avoir les informations.

Le maire et plusieurs adjoints répondent qu'ils ont été déçus par cette réunion et la mauvaise préparation de la DREAL. Les élus reconnaissent le bien fondé des inquiétudes des riverains.

Michel CHEYNET dit que le comité technique permet d'aborder ces points. Pour nous, l'intervention de la DREAL ne correspondait pas aux attentes des riverains. Et comme nous l'avons dit lors cette réunion, nous pensons que si le comité technique est un espace de concertation, il serait intéressant que les riverains concernés puissent y être représentés.

Le conseil municipal est terminé, le public peut poser ses questions :

Mr Avon. demande si le calcul du prix au m² a été fait pour la vente de la maison Bellina. S'en suit un débat sur la superficie 163 m² au sol ou en tout ? 85.000€ pour 163m², cela donne du 521€ le m², c'est un prix très bas.

Le maire précise que des offres d'achat plus élevées sont recevables tant que le compromis n'a pas été signé.

P. Chapolard suggère des aménagements intérieurs permettant l'accès handicapés, mais ceux ci semblent peu réalistes aux élus au vu de l'état de la maison.

Dans tous les cas, nous regrettons que depuis les travaux réalisés en 2012, la mairie ait été très attentiste, ce qui a contribué à déprécier le prix de vente de cette maison.